



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
12 juillet 2024
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 1054/2021* ****

Communication soumise par : M.S. (représenté(e) par un conseil,
Alfred Ngoyi Wa Mwanza)
Victime(s) présumée(s) : Le(la) requérant(e)
État partie : Suisse
Date de la requête : 27 janvier 2021 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers Sri Lanka ; risque de torture

Réuni le 19 avril 2024, le Comité, n'ayant pas reçu de commentaires du(de la) requérant(e) sur les observations de l'État partie malgré l'envoi de rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1054/2021.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-neuvième session (15 avril-10 mai 2024).
** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Todd Buchwald, Jorge Contesse, Claude Heller, Erdogan Iscan, Peter Vedel Kessing, Liu Huawen,
Maeda Naoko, Ana Racu, Abderrazak Rouwane et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

